|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | | | |
|  | | | |
|  | | | |
| Réf.: | Circulaire BDT/IP/CSTG-2 | | Genève, le 20 décembre 2017 |
|  |  | |  |
|  |  |  | – Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT  – Résolution 99 (Rév. Busan, 2014)  – Aux Membres du Secteur UIT-D, aux Associés de l'UIT-D et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-D  – Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT‑D  – Aux Observateurs (organisations régionales et internationales)  – A l'Organisation des Nations Unies, aux institutions spécialisées et à l'AIEA |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  | | | |
| **Objet:** | Convocation des premières réunions des Commissions d'études de l'UIT-D pour la période d'études 2018-2021 (Commission d'études 1: 30 avril – 4 mai 2018, Commission d'études 2: 7-11 mai 2018) | | |
| Madame, Monsieur,  En concertation avec Mme Regina Fleur Assoumou Bessou (Côte d'Ivoire), Présidente de la Commission d'études 1 et M. Ahmad Sharafat (République islamique d'Iran), Président de la Commission d'études 2 de l'UIT-D, qui ont été nommés à ces fonctions par la Conférence mondiale de développement des télécommunications réunie à Buenos Aires (CMDT-17), j'ai l'honneur de vous inviter aux premières réunions des Commissions d'études de l'UIT-D pour la septième période d'études (2018-2021), qui se tiendront au siège de l'UIT à Genève.  Les Commissions d'études de l'UIT-D sont ouvertes à la participation des Etats Membres de l'UIT, des Membres du Secteur de l'UIT-D, des Associés de l'UIT‑D et des établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-D, qui sont invités à assister aux réunions des commissions d'études et des Groupes du Rapporteur et à présenter des contributions pour les Questions à l'étude pertinentes.  Les Commissions d'études 1 et 2, pour lesquelles ont été définis de nouveaux mandats et à qui ont été attribuées de nouvelles Questions, se réuniront, pour la première, du 30 avril au 4 mai 2018, et pour la seconde, du 7 au 11 mai 2018. Ces premières réunions seront l'occasion d'examiner de près les résultats attendus, comme définis par les membres à la CMDT-17, de déterminer les méthodes de travail et d'élaborer en commun des programmes de travail détaillés pour chaque Question à l'étude. Elles seront aussi l'occasion de nommer les Rapporteurs et les Vice-Rapporteurs pour chacune des Questions à l'étude.  Des séances de présentation des travaux des Commissions d'études de l'UIT-D, avec des informations détaillées sur les méthodes de travail et les outils à la disposition des participants, seront organisées au cours de ces deux semaines.  Les plans de gestion du temps et les projets d'ordre du jour de ces réunions peuvent être consultés sur le site web consacré à chacune d'elles (voir l'**Annexe 1**). Des renseignements détaillés sur la procédure à suivre pour s'inscrire et présenter une demande de bourse ou pour soumettre des contributions, ainsi que d'autres informations pratiques, sont donnés dans l'**Annexe** **2**.  Pour plus de renseignements, veuillez-vous adresser à Mme Christine Sund, Conseillère pour les Commissions d'études de l'UIT-D, par téléphone: +41 22 730 5999, par télécopie: +41 22 730 5484 ou par courrier électronique: [devsg@itu.int](mailto:devsg@itu.int).  Je sais pouvoir compter sur votre participation constante et active aux travaux de nos commissions d'études à l'aube de cette nouvelle période d'études.  Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.  [Original signé]  Brahima Sanou  Directeur  Cc:  – Candidats aux fonctions de Rapporteur et Vice‑Rapporteur pour les Questions confiées aux Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT‑D  – Bureaux régionaux de l'UIT  – Coordonnateurs au siège de l'UIT et dans les Bureaux régionaux/Bureaux de zone pour les Questions confiées aux Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D | | | |

|  |
| --- |
| **Annexe 1**  Projets d'ordre du jour et de calendrier des réunions  Les projets d'ordre du jour et de calendrier des réunions des deux **Commissions d'études de l'UIT-D** peuvent être consultés sur les liens ci‑après:  Commission d'études 1  Site web de la réunion:  • [Page consacrée à la réunion](https://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/blkmeetings.asp?lg=2&sp=2018&blk=20348)  • [Projet d'ordre du jour](https://www.itu.int/md/D18-SG01-OJ/fr)  • [Projet de plan de gestion du temps](https://www.itu.int/md/D18-SG01-ADM/fr)  Commission d'études 2  Site web de la réunion:  • [Page consacrée à la réunion](https://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/blkmeetings.asp?lg=2&sp=2018&blk=20349)  • [Projet d'ordre du jour](https://www.itu.int/md/D18-SG02-OJ/fr)  • [Projet de plan de gestion du temps](https://www.itu.int/md/D18-SG02-ADM/fr) |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Annexe 2**  Inscription, assistance pour l'établissement d'une demande de visa et demandes de bourses  ***Inscription en ligne***  L'**inscription** se fera exclusivement **en ligne par chaque participant** souhaitant assister physiquement ou à distance aux réunions, et sera **validée par l'intermédiaire des coordonnateurs** désignés par chaque administration et entité habilitée à participer. Cette plate-forme a été utilisée à titre pilote pour les précédentes réunions des commissions d'études. A l'aide de votre compte TIES, vous pouvez vous inscrire à toutes les réunions, à savoir à celles des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D et à celles des Groupes du Rapporteur. Si vous ne possédez pas de compte TIES, vous pouvez à tout moment créer un compte [ici](http://www.itu.int/net3/ITU-D/meetings/registration/). L'inscription en ligne débutera le **jeudi 18 janvier 2018** sur le site web suivant: <http://www.itu.int/net3/ITU-D/meetings/registration/>.  ***Assistance pour l'établissement d'une demande de visa***  Au besoin, le participant peut demander une assistance pour obtenir un **visa** lors du processus d'inscription préalable en ligne. Veuillez noter que la Suisse applique une procédure stricte pour l'obtention des visas. Les participants sont priés de lire attentivement la procédure à suivre décrite sur le [site web](http://www.itu.int/en/ITU-D/Study-Groups/2014-2018/Pages/delegate-resources/visa-procedures.aspx). Veuillez noter qu'il faut au minimum trois semaines pour traiter une demande de visa Schengen.  ***Enregistrement sur place et retrait des badges***  **L'enregistrement sur place et le retrait des badges** débuteront le **lundi 30 avril 2018** à 8 heures et se feront au bâtiment Montbrillant. Les délégués inscrits se contenteront d'apporter leur lettre de confirmation d'inscription et de présenter une pièce d'identité avec photo. Les délégués qui ne se seront pas inscrits en ligne auront également besoin d'une lettre d'accréditation du coordonnateur désigné de leur entité pour pouvoir s'inscrire sur place. Comme par le passé, le rôle des **coordonnateurs désignés** est de s'occuper des formalités d'inscription pour leurs administrations et entités respectives. Vous pouvez avoir accès à la liste des coordonnateurs en vous connectant sur **TIES**, à cette [adresse](http://www.itu.int/net3/ITU-D/meetings/registration/). En cas de modification des coordonnées d'un coordonnateur désigné ou de changement de coordonnateur, un représentant habilité doit communiquer officiellement au service du BDT chargé des inscriptions aux réunions les nouvelles coordonnées (nom, prénom et adresse électronique), par télécopie (+41 22 730 5545/+41 22 730 5484) ou par courrier électronique ([bdtmeetingsregistration@itu.int](mailto:bdtmeetingsregistration@itu.int)).  Vous trouverez des renseignements concernant l'inscription ainsi que toutes les autres informations logistiques, comme les dispositions en matière d'hébergement et de visa, sur le site web consacré à chacune des réunions susmentionnées: [site web de la réunion](http://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/blkmeetings.asp?lg=2&sp=2014&blk=16861) **de la** **Commission d'études 1** et [site web de la réunion](http://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/blkmeetings.asp?lg=1&sp=2014&blk=16862) **de la** **Commission d'études 2**.  ***Demandes de bourses***  Dans les limites du budget disponible, **une bourse ou deux bourses partielles par pays pour chaque commission d'études** peuvent être accordées aux participants de pays dont le produit intérieur brut (PIB) par habitant est inférieur à 2 000 USD, la priorité étant accordée aux pays les moins avancés (PMA) et aux participants qui soumettront une contribution présentant un intérêt direct pour au moins une Question particulière parmi celles à l'étude. Les demandes de bourses (une bourse par pays remplissant les conditions requises) doivent être agréées par l'Administration concernée de l'Etat Membre de l'UIT et soumises avant la date limite (**9 mars 2018**).  Pour que le plus grand nombre possible d'Etats Membres remplissant les conditions requises puissent participer dans les limites du budget très restreint, et au vu du grand nombre de demandes de bourses, une **indemnité journalière de subsistance** appropriée, destinée à couvrir les frais d'hébergement, les repas et les faux frais, sera versée. L'UIT fournira aussi un **billet d'avion en classe économique** par l'itinéraire le plus direct.  Veuillez noter que, en fonction du nombre de demandes retenues, les pays bénéficiant d'une bourse devront peut-être contribuer en partie au coût de la bourse.  Veuillez noter que vous devez d'abord **soumettre** votre inscription à la réunion de la commission d'études qui vous concerne avant de pouvoir recevoir le formulaire de demande de bourse. Lors de l'inscription préalable, veuillez **cocher** la case "Demande d'assistance pour l'obtention d'une bourse". Vous recevrez un formulaire de demande de bourse distinct pour chaque réunion.  **La demande de bourse, approuvée et signée**, doit parvenir au Service des bourses **au plus tard le 9 mars** **2018** (par courrier électronique à [fellowships@itu.int](mailto:fellowships@itu.int) ou par télécopie: +41 22 730 57 78).  *Les formulaires reçus après cette date ne seront pas pris en compte.*  Interprétation  L'interprétation sera assurée en fonction des demandes des participants. Vous êtes donc invités à indiquer sur le formulaire d'inscription si vous avez besoin de langues autres que l'anglais avant **le 9 mars 2018**.  Participation à distance aux réunions  Des services interactifs de participation à distance seront assurés pour les réunions des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D. En parallèle, la diffusion habituelle sur le web dans toutes les langues sera assurée pour la réunion de chaque commission d'études.  Un **compte TIES** est nécessaire pour pouvoir accéder aux services interactifs de participation à distance et à la diffusion sur le web. Des informations sur la marche à suivre pour demander la création d'un compte TIES sont disponibles [ici](http://www.itu.int/TIES/index.html).  Questions à l'étude  Vous trouverez les titres et les définitions des Questions que doivent étudier les commissions d'études, tels qu'ils ont été approuvés par la CMDT‑17, sur le site web des Commissions d'études de l'UIT-D dans toutes les langues officielles: [site web](http://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/index.asp?lg=2&sp=2014&stg=1) de la Commission d'études 1 et [site web](http://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/index.asp?lg=2&sp=2014&stg=2) de la Commission d'études 2.  Contributions aux travaux des commissions d'études  Vos contributions à ces travaux seront très appréciées. Vous pouvez bien sûr coordonner vos propositions avec celles d'autres administrations et organisations. Pour être publiée, une contribution commune doit avoir reçu l'approbation écrite de toutes les parties concernées.  Conformément à la Résolution 1 (Rév.Buenos Aires, 2017), les contributions pouvant être présentées aux réunions des commissions d'études ou des Groupes du Rapporteur se répartissent en trois catégories: a) contributions pour suite à donner; b) contributions pour information; et c) notes de liaison. Les dispositions suivantes s'appliquent:  • Toutes les contributions pour suite à donner reçues **45 jours calendaires** avant une réunion sont traduites et publiées au moins sept jours calendaires avant ladite réunion. Passé ce délai, l'auteur de la contribution peut soumettre le document dans la langue d'origine et, le cas échéant, dans les autres langues officielles dans lesquelles elles ont été traduites par l'auteur.  • Toutes les contributions reçues moins de **45 jours calendaires, mais au moins 12 jours calendaires** avant une réunion, sont publiées mais ne sont pas traduites. Le secrétariat publie ces contributions tardives dès que possible et au plus tard trois jours ouvrables après leur réception.  • Les contributions reçues moins de **12 jours calendaires** avant une réunion ne sont pas inscrites à l'ordre du jour. Elles ne sont pas distribuées mais sont gardées pour la réunion suivante. Aucune contribution n'est acceptée après l'ouverture de la réunion.  • Toutes les contributions devraient être accompagnées d'un **résumé** offrant un aperçu du contenu du document. S'il y a lieu, les enseignements tirés et les bonnes pratiques proposées devraient être présentés dans la contribution. Il convient de mentionner clairement quelle suite la réunion est invitée à lui donner.  • Les contributions soumises à la réunion *pour information* sont celles qui n'appellent aucune suite spécifique aux termes de l'ordre du jour (par exemple, des documents descriptifs soumis par des Etats Membres, des Membres du Secteur, les Associés, les établissements universitaires ou des entités ou organisations dûment autorisées, des déclarations de politique générale, etc.) ainsi que les autres documents, considérés par le Président de la commission d'études ou le Rapporteur, après consultation de l'auteur, comme des documents d'information. Ces documents devraient être publiés dans la langue originale seulement (et, le cas échéant, dans les autres langues officielles dans lesquelles elles ont été traduites par l'auteur) et faire l'objet d'un système de numérotation différent de celui utilisé pour les contributions soumises pour suite à donner.  • Les contributions *pour information* doivent être accompagnées d'un **résumé détaillé** qui sera traduit à l'intention des participants à la réunion.  • Les documents soumis aux commissions d'études **en tant que contributions ne devraient pas dépasser cinq (5) pages**. Pour les textes existants, on devrait utiliser des renvois au lieu de reprendre les textes in extenso. Les éléments d'information peuvent être regroupés dans des annexes ou fournis sur demande en tant que documents d'information.  Les contributions doivent être soumises à l'aide du modèle en ligne que vous trouverez à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-D/CDS/contributions/sg/index.asp>. Il vous faut annexer la version originale en format Word de votre contribution au formulaire de soumission en ligne pour garantir que tous les hyperliens, graphiques et tableaux s'affichent correctement.  Conformément au § 13.2 de la Résolution 1 (Rév.Buenos Aires, 2017), la date limite pour la soumission des contributions a été fixée au **15 mars 2018** pour la Commission d'études 1 et au **22 mars 2018** pour la Commission d'études 2. Les documents qui arriveraient après ces dates ne seront diffusés que dans la langue originale.   | Réunion | Dates | Date limite pour les demandes de bourses | Date limite pour les demandes concernant l'interprétation | Date limite pour la soumission des documents  à traduire | | --- | --- | --- | --- | --- | | **Commission d'études 1** | 30 avril – 4 mai 2018 | 9 mars 2018 | 9 mars 2018 | 15 mars 2018 | | **Commission d'études 2** | 7-11 mai 2018 | 9 mars 2018 | 9 mars 2018 | 22 mars 2018 |   Documentation  Les réunions des commissions d'études se dérouleront sans document papier. Les délégués sont instamment priés d'apporter leurs ordinateurs portables pour pouvoir télécharger tous les documents des réunions sur place et avoir accès au site web pour consulter les nouveaux documents. Un guide d'utilisateur pour la synchronisation des documents est disponible [ici](http://www.itu.int/en/ITU-D/Study-Groups/2014-2018/Pages/delegate-resources/synchronization-application.aspx).  L'Application **ITU-D Events Mobile and Desktop Application** permet aux participants d'avoir accès, simplement et rapidement, sur leur ordinateur, leur smartphone ou leur tablette, à tous les documents pertinents et à d'autres informations pratiques concernant les réunions. Des précisions sur la marche à suivre pour télécharger cette application sont disponibles [ici](http://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/Pages/mobileapp.aspx).  Il est demandé aux délégués de s'assurer qu'ils disposent d'un compte TIES leur permettant d'accéder aux documents des réunions des commissions d'études via le site web, l'outil de synchronisation et l'application ITU-D Events Mobile and Desktop Application. Des informations sur la marche à suivre pour demander la création d'un compte TIES sont disponibles [ici](http://www.itu.int/TIES/index-fr.html).  Possibilités de parrainage  Nous vous informons que des possibilités de parrainage sont proposées pour les activités en relation avec les réunions des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D (par exemple exposition, atelier, pause-café/thé, réceptions, etc.). Il s'agit d'une occasion exceptionnelle pour votre entité de mieux se faire connaître et d'accroître son rayonnement.  Des précisions sur ces possibilités et les avantages qui en découlent sont disponibles en ligne à l'adresse: <http://www.itu.int/go/itudsponsorships>. **Si vous avez des questions, le BDT reste à votre disposition et peut être contacté par courrier électronique à l'adresse:** [bdtpartners@itu.int](mailto:bdtpartners@itu.int).  Informations pratiques  Une liste des hôtels à Genève qui accordent des tarifs préférentiels à l'UIT peut être consultée [ici](http://www.itu.int/net4/travel/index-fr.aspx).  Pour toute question concernant ces réunions et les activités des Commissions d'études de l'UIT‑D, n'hésitez pas à vous adresser au **Secrétariat des Commissions d'études de l'UIT-D** (par courrier électronique, à l'adresse: [devsg@itu.int](mailto:devsg@itu.int) ou par téléphone au +41 22 730 5999).  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |